Registre des titres fonciers

**CONVENTION DE MODIFICATION  Formule 9,1**

|  |
| --- |
| 1. **CRÉANCIERS HYPOTHÉCAIRES/BÉNÉFICIAIRES DE CHARGE**voir l’annexe |
| 2. **PROPRIÉTAIRES DU BIEN-FONDS** voir l’annexe |
| 3. **HYPOTHÈQUE OU CHARGE VISÉE** Hypothèque Opposition Autre *(préciser)* :   Numéro de l’instrument **:**  |
| 4. **TITRES ACTUELS VISÉS**voir l’annexe |
| 5. **BIENS-FONDS ADDITIONNELS** *(remplir seulement en cas d’ajout d’un bien-fonds)* La description du bien-fonds visé par l’hypothèque ou la charge indiquée ci-dessus est modifiée en vue de l’ajout du bien‑fonds suivant :voir l’annexe |
|  NUMÉROS DES TITRES | voir l’annexe |
| 6. **CHARGES GREVANT LES BIENS-FONDS ADDITIONNELS** *(remplir seulement en cas d’ajout d’un bien-fonds)*Les parties reconnaissent que les charges suivantes visant le bien-fonds additionnel ont priorité sur l’hypothèque ou la charge enregistrée antérieurement :voir l’annexe |
| 7. **CLAUSES MODIFIÉES** Les clauses relatives à l’hypothèque ou à la charge visée sont modifiées comme suit :voir l’annexe |
| 8. **SIGNATURE DU CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE OU DU BÉNÉFICIAIRE DE CHARGE** voir l’annexe1. Je suis le créancier (un des créanciers) de l’hypothèque visée ou le bénéficiaire (un des bénéficiaires) de la charge visée ou j’ai le droit de l’être (d’être l’un d’eux).2. Je suis majeur(e).3. Je consens à modifier les clauses relatives à l’hypothèque ou à la charge visée de la manière indiquée dans le présent document.    |
|  // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)  // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)*Lire attentivement les avis figurant à la case 10 avant de signer le présent document ou d’attester sa passation.*Le témoin doit signer un affidavit, sauf s’il est un avocat qui pratique le droit dans la province ou le territoire où a eu lieu la passation du présent document (ou, dans le cas où la passation a eu lieu en Colombie‑Britannique ou au Québec, s’il est un notaire public, un notaire ou un avocat en exercice). Pour toute passation d’instrument à l’extérieur du Canada, voir l’article 72.9 de la *Loi sur les biens réels*. |
| 9. **SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE DU BIEN-FONDS**voir l’annexe1. Je suis le propriétaire (un des propriétaires) du bien-fonds ou j’ai le droit de l’être (d’être l’un d’eux).2. Je suis majeur(e).3. Je consens à modifier les clauses relatives à l’hypothèque ou à la charge visée de la manière indiquée ci-dessus.4. À titre de garantie d’exécution de mes obligations en vertu du présent document, j’hypothèque (je grève) en faveur du créancier hypothécaire (du bénéficiaire de charge) mon intérêt sur le bien-fonds additionnel (le cas échéant).5. L’enregistrement du présent instrument ne contrevient pas à la *Loi sur la propriété agricole* pour les raisons suivantes :a) le bien-fonds qu’il vise n’est pas une terre agricole au sens de cette loi;b) le droit réel agricole fait l’objet d’une hypothèque (d’une charge) au titre d’une créance véritable; .c) autre raison *(préciser l’article de la* ***Loi sur la propriété agricole***) :  Détails :6.   |
|  // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)  // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)*Lire attentivement les avis figurant à la case 10 avant de signer le présent document ou d’attester sa passation.*Le témoin doit signer un affidavit, sauf s’il est un avocat qui pratique le droit dans la province ou le territoire où a eu lieu la passation du présent document (ou, dans le cas où la passation a eu lieu en Colombie‑Britannique ou au Québec, s’il est un notaire public, un notaire ou un avocat en exercice). Pour toute passation d’instrument à l’extérieur du Canada, voir l’article 72.9 de la *Loi sur les biens réels*. |
| 10. **AVIS IMPORTANTS**AVIS AUX TÉMOINS : Lorsque vous signez le présent document à titre de témoin, vous confirmez :1. que vous connaissez personnellement la personne dont vous avez attesté la signature ou que son identité vous a été prouvée;  **ET**2. que cette personne a reconnu devant vous :a) qu’elle est celle nommée dans le présent instrument;b) qu’elle a atteint l’âge de la majorité au Manitoba; c) qu’elle est autorisée à passer l’instrument.Selon l’article 194 de la *Loi sur les biens réels*, les déclarations signées par leur auteur, dans le cadre du présent document, emportent les mêmes effets que s’il s’agissait de déclarations sous serment, d’affidavits, d’affirmations solennelles ou de déclarations solennelles faits en vertu de la *Loi sur la preuve au Manitoba*.**La** ***Loi sur les hypothèques* prévoit que le débiteur hypothécaire peut obtenir du créancier hypothécaire, à titre gratuit, un relevé de compte de la dette hypothécaire une fois par période de 12 mois ou lorsqu’il en a besoin en vue du remboursement de la dette ou de la vente du bien hypothéqué.**LE SINGULIER S’ÉTEND AU PLURIEL ET RÉCIPROQUEMENT. Dans le présent document, « je » vaut mention de tous les signataires du présent document, qu’ils soient des particuliers ou des personnes morales.  |
| 11. **SIGNATURE DE L’AUTEUR DE L’ENGAGEMENT**voir l’annexeJ’accuse réception d’une copie du présent instrument ainsi que des conditions qui y sont visées et j’accepte de m’acquitter des obligations prévues au présent document. // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ) // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ) |
| 12. **CONSENTEMENT À UNE ALIÉNATION ET RECONNAISSANCE EN VERTU DE LA *LOI SUR LA PROPRIÉTÉ FAMILIALE***xxNote : En ce qui a trait au consentement du (de la) conjoint(e) ou du (de la) conjoint(e) de fait après le décès du propriétaire, voir l’article 22 de la *Loi sur la propriété familiale*.Je soussigné(e), conjoint(e) ou conjoint(e) de fait du débiteur hypothécaire (du débiteur de charge), consens à l’aliénation de la propriété familiale effectuée conformément au présent instrument et reconnais ce qui suit : 1. Je suis le (la) premier (première) conjoint(e) ou conjoint(e) de fait à acquérir un droit sur la propriété familiale.Un(e) ancien (ancienne) conjoint(e) ou conjoint(e) de fait du débiteur hypothécaire (du débiteur de charge) a acquis un droit sur la propriété familiale, mais ce droit a fait l’objet d’une renonciation ou a été éteint en conformité avec la *Loi sur la propriété familiale*. 2. Je sais que la *Loi sur la propriété familiale* me confère un droit viager sur la propriété familiale ainsi que le droit d’empêcher l’aliénation de celle-ci en refusant mon consentement. 3. Je sais que par le présent consentement, j’abandonne le domaine viager sur la propriété familiale dans la mesure nécessaire pour qu’il soit donné effet à cette aliénation. 4. Je passe le présent acte de consentement indépendamment de mon (ma) conjoint(e) ou conjoint(e) de fait, de mon plein gré et sans contrainte de sa part. //Nom du (de la) conjoint(e) Signature du (de la) conjoint(e) ou Date (AAAA/MM/JJ)**ou du (de la) conjoint(e) de fait du (de la) conjoint(e) de fait** //Nom du témoin Signature du témoin Date (AAAA/MM/JJ) Notaire public dans et pour la province du Manitoba Commissaire aux serments dans et pour la province du Manitoba Ma commission prend fin le  Ou autre personne autorisée à recevoir les affidavits en vertu de la *Loi sur la preuve au Manitoba (préciser)*:   |
| 13. **CONSENTEMENTS DES BÉNÉFICIAIRES DE CHARGE**voir l’annexeJe soussigné(e),  , titulaire de (du) (de la)  no  , consens à l’enregistrement de la présente convention et conviens que l’hypothèque ou la charge modifiée doit avoir priorité sur ma créance ou mon intérêt. // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)  // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)Je soussigné(e),  , titulaire de (du) (de la)  no  , consens à l’enregistrement de la présente convention et conviens que l’hypothèque ou la charge modifiée doit avoir priorité sur ma créance ou mon intérêt. // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)  // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)Je soussigné(e),  , titulaire de (du) (de la)  no  , consens à l’enregistrement de la présente convention et conviens que l’hypothèque ou la charge modifiée doit avoir priorité sur ma créance ou mon intérêt. // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)  // **Signature du témoin Nom Signature Date** (AAAA/MM/JJ)*Lire attentivement les avis figurant à la case 10 avant de signer le présent document ou d’attester sa passation.*Le témoin doit signer un affidavit, sauf s’il est un avocat qui pratique le droit dans la province ou le territoire où a eu lieu la passation du présent document (ou, dans le cas où la passation a eu lieu en Colombie‑Britannique ou au Québec, s’il est un notaire public, un notaire ou un avocat en exercice). Pour toute passation d’instrument à l’extérieur du Canada, voir l’article 72.9 de la *Loi sur les biens réels*. |
| 14. **PERSONNE PRÉSENTANT L’INSTRUMENT POUR ENREGISTREMENT** *(indiquer l’adresse, le code postal, le nom de la personne-ressource et le numéro de téléphone)* |